



« Comment financer intelligemment les études de ses enfants ? »

Par Christèle Biganzoli, CEO de [Ritchee](#)

Publié le 18/09/2021 à 09h57 • Mis à jour le 16/09/2021 à 14h46

Les cursus dans l'enseignement supérieur peuvent coûter cher. Des pistes existent pour limiter l'impact financier.

Les études en France, entre coût du logement et cursus à financer, peuvent s'avérer lourdes à financier, surtout s'il s'agit d'une école d'ingénieur ou de commerce. La note peut facilement monter entre 10 000 et 15 000 euros annuels. Voici 3 pistes de financement.

Option 1 : épargner par anticipation

Autant s'y prendre le plus tôt possible, plus vous mettrez de l'argent de côté tôt, moins l'effort paraîtra inatteignable pour le budget de la famille. Ainsi, si vous placez 3 000 euros à la naissance de votre enfant en assurance vie (voir simulateur prédictif de [Ritchee](#) qui analyse 40 000 données par projet pour l'assurance vie [Ritchee](#) Life) avec des versements réguliers de 150 euros/ mois, vous atteindrez le capital nécessaire pour couvrir les études de votre enfant.

Il vous suffira, au moment des études, chaque année de faire des rachats programmés pour couvrir les frais. A savoir : si les intérêts rachetés annuellement sont inférieurs à 4 600 euros pour un parent célibataire (ou 9 200 euros pour des parents en couple) alors les rachats partiels annuels ne seront pas fiscalisés.

Option 2 : exploiter l'immobilier locatif

L'idée ici est d'utiliser les loyers pour financer les études de votre enfant. Cette opération notariale consiste en une « donation d'usufruit temporaire ». Vous donnez l'usufruit à l'enfant pour une période déterminée à hauteur de vos abattements de donation sans fiscalité. Les parents resteront nu-propriétaires pendant la période. Durant les études, l'enfant percevra les loyers directement qui seront imposés entre ses mains (avec probablement pas plus que les prélèvements sociaux compte tenu du fait qu'il ne perçoit pas d'autres revenus). En bonus, si les parents sont à l'IFI, l'actif transmis temporairement sortira de leur actif imposable. A la fin de la durée de l'opération, les parents redeviennent pleins propriétaires.

Option 3 : souscrire un prêt étudiant

Avec la caution parentale, le prêt étudiant permet de financer les études tout en engageant l'enfant. Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce prêt revêt des caractéristiques intéressantes :

- Vous pouvez le rembourser sans frais par anticipation ;
- L'assurance emprunteur est facultative ;
- En l'absence de caution parentale, une garantie de l'Etat est possible ;
- Un différé total est possible.

Ainsi si vous empruntez sur dix ans, vous pouvez monter ce crédit avec un différé total pendant la durée des cinq années d'études et commencer à rembourser sur les cinq dernières années alors que l'enfant sera salarié, ou encore rembourser tout ou partie du prêt sans frais.

Quelle que soit l'option envisagée (ou un mix des options), ces solutions permettent aux parents de ne pas utiliser directement leurs revenus immédiats qui subissent l'imposition par le prélèvement à la source et sécurise ainsi la trésorerie budgétaire de la famille.

